

Dividendes, emploi, aides publiques ; à propos du dernier rapport de l'Observatoire des Multinationales¹

S'il y a bien une sécession dans le pays, c'est celle des plus aisés. Privilège merveilleux, les dirigeants et les actionnaires décident, en petit comité, de leur rémunération ; de quoi faire rêver les salarié-es, pour celles et ceux qui ont encore un salaire ! L'Observatoire des Multinationales, une petite organisation indépendante, publie chaque année un rapport sur les multinationales. Les données sont issues de documents publics, que le rapport met en musique. Il nous a semblé bon, vue la proximité des analyses du rapport avec les nôtres, d'en faire un compte rendu « CGT » pour les organisations. Pas de grandes surprises, mais des données pour appuyer nos analyses : les actionnaires sont choyés, les salariés sont oubliés quand ils ne sont pas carrément sacrifiés. L'impératif d'un changement majeur de système économique se fait chaque jour plus pressant.

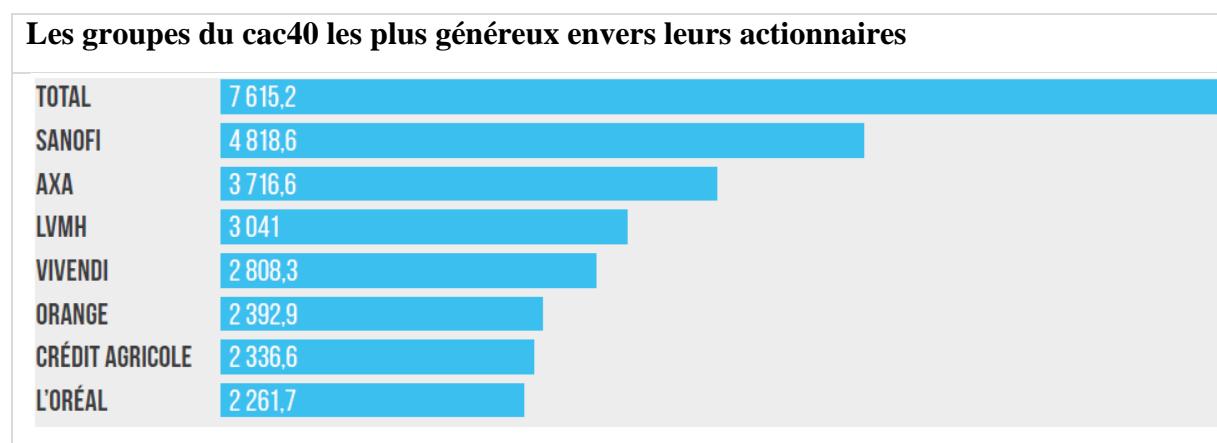
Les actionnaires ne connaissent pas la crise

Des dividendes et rachats d'action en hausse

L'Observatoire des multinationales vient de publier son deuxième rapport (https://multinationales.org/IMG/pdf/rapport_allobercy_2.pdf). Le document indique en particulier que les profits générés par les grandes entreprises du CAC 40 ont chuté de 55,5 % en 2020 – ils avaient déjà baissé en 2019 – passant de 82,9 à 36,9 milliards d'euros. En dépit de cette chute et alors que la crise sanitaire perdure, ces firmes s'apprêtent à verser en 2021 plus de 51 milliards à leurs actionnaires, sous forme de dividendes (43,7 Mds) ou de rachats d'actions (7,3). Ce montant total marquerait une hausse de près de 22 % par rapport à 2020 (42 Mds), hausse qui interroge à maints égards, au regard par exemple du recul historique du PIB (- 8,2%), soit de la richesse créée dans l'économie.

¹ Toutes les données, les graphiques utilisés dans cette note sont issues du rapport de l'Observatoire des Multinationales : <https://multinationales.org/Allo-Bercy-Pas-d-aides-publiques-aux-grandes-entreprises-sans-conditions>

En tête des groupes les plus généreux figurent Total, Sanofi et Axa.

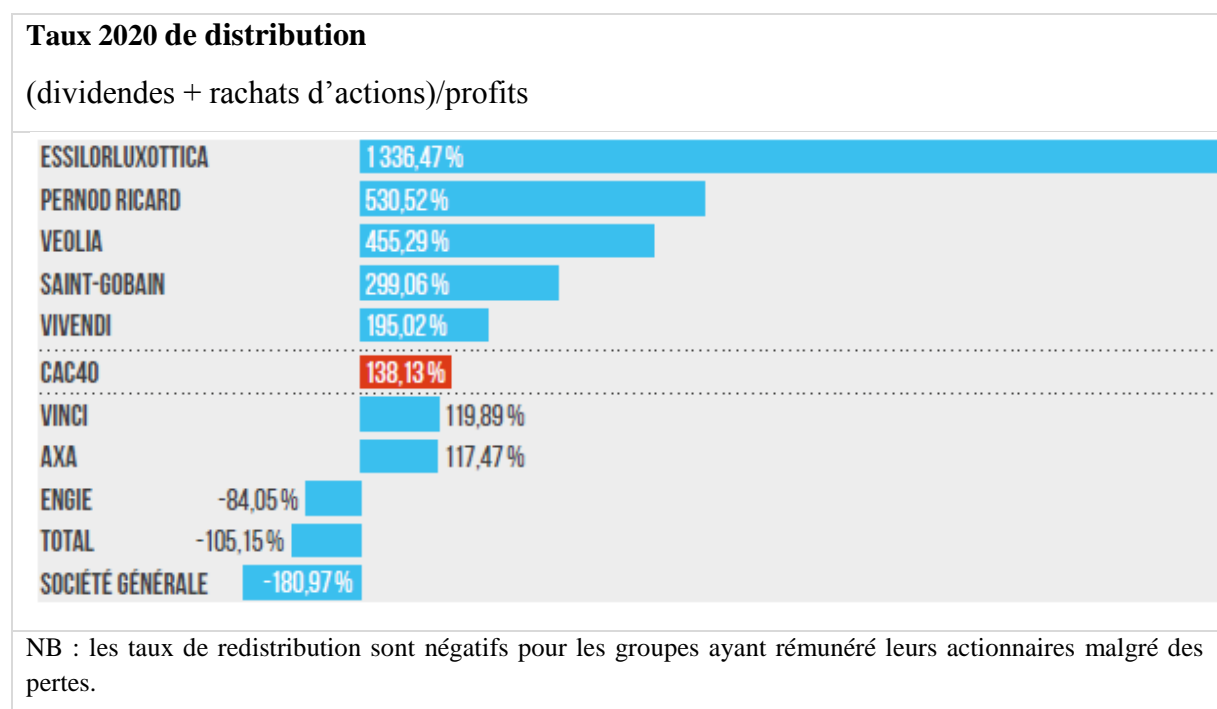


140% des profits du CAC 40 distribués aux actionnaires

Au regard des 36,9 milliards de bénéfices réalisés en 2020, il apparaît ainsi que « *les grands groupes français distribuent aux actionnaires l'équivalent de 140% de leurs profits sur l'année* », c'est-à-dire qu'ils leurs reversent « *100 % de leurs profits et puisent dans leur trésorerie pour verser les 40% restants* ».

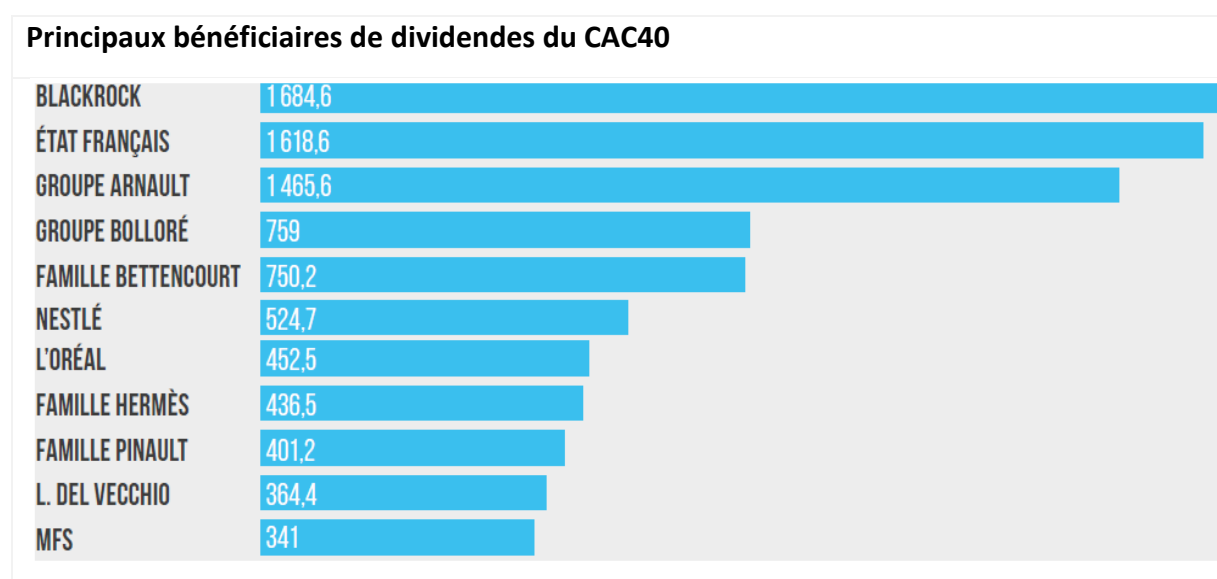
Ce constat illustre parfaitement le fait que dans le capitalisme financiarisé, le profit ne constitue pas/plus la rémunération du risque inhérent à l'activité économique, risque que les propriétaires de l'entreprise sont censés assumer, mais qu'il répond à une norme (irréelle) de rendement, de rentabilité des fonds propres imposée par les « marchés financiers ».

L'illustration est particulièrement probante pour les sociétés, telles Total, la Société Générale ou Engie, ayant rétribué leurs actionnaires en dépit de lourdes pertes.



Un pouvoir actionnarial très concentré

À qui profite cette manne actionnariale ? En première place, avec près de 1,7 milliard de dividendes perçus en 2021 au titre de l'exercice 2020, se trouve BlackRock, un « *fonds d'investissement (...) présent au capital de la quasi-totalité des grandes entreprises françaises, et notamment de celles qui versent le plus de dividendes comme Total et Sanofi* ». L'État français se place en deuxième position avec plus 1,6 milliard reçu à travers ses participations directes (Orange, Engie, Safran) et celles de Bpifrance et de la Caisse des dépôts et consignations. Le groupe familial Arnault arrive ensuite avec près de 1,5 milliard, et ce grâce au groupe LVMH et à sa participation au capital de Carrefour.



Révélateurs eux-aussi de la forte concentration du système productif français², ces résultats conduisent à relativiser la fiction commune d'une « masse » volatile d'actionnaires anonymes qui échapperait à toute emprise, d'autant que d'une firme à l'autre, les actionnaires et administrateurs sont souvent les mêmes, une situation qui explique d'ailleurs en partie la sous-représentation des femmes dans les instances dirigeantes (comités exécutifs ou de direction, conseils d'administration...) des locataires du CAC40.

Rémunération des dirigeants ; le peloton loin devant

Le rapport s'arrête sur l'évolution des rémunérations des dirigeants du CAC 40 à l'aune de la pandémie en 2020. Les directions d'entreprises ont demandé aux salariés des efforts considérables. Se sont-ils appliqués, les sacrifices qu'ils demandaient aux salariés ?

² En 2018, les groupes, soit les « *entreprises constituées de plusieurs unités légales* », représentaient « *l'essentiel de l'appareil productif, soit 84 % du total de bilan, 74 % du chiffre d'affaires, 71 % de la valeur ajoutée et 66 % des salariés (en ETP)* ». Cf. Insee (2020), *Les entreprises en France. Edition 2020*, coll. « Insee Références », décembre.

Comme d'habitude les effets d'affichage sont trompeurs. L'étude indique que « *globalement, la rémunération moyenne d'un patron du CAC40 en 2020 s'établit à environ 4,8 millions d'euros, en baisse de 15% par rapport aux 5,6 millions de 2019* ». Avec cette seule donnée on pourrait penser que les PDG du CAC 40 ont eu une attitude citoyenne, en s'appliquant les décisions qu'ils ont prises pour les salariés. La réalité est plus complexe.

Qui a vraiment baissé sa rémunération ?

En premier lieu le rapport indique que « *la recommandation officielle émise par le lobby patronal Afep était de réduire cette rémunération de l'ordre de 25%* ». Avec une baisse globale de -15% on est loin de la préconisation l'Association française des entreprises privées (Afep). Seuls quatre patrons (10%) du CAC40 ont respecté les préconisations de l'Afep. Si l'on rentre encore plus dans le détail, le document pointe que pour 37 entreprises sur 40 analysées, 8 ont vu une augmentation de la rémunération des dirigeants allant jusqu'à 95.63%. 10 « *n'ont pris aucune initiative de réduction de leur rémunération* ». Cela fait 18 entreprises sur 37, soit près de la moitié (48.6%) où aucune mesure de baisse de rémunération n'a été prise.

Par ailleurs certaines entreprises ont usé de tous les arguties juridiques pour éviter de dévoiler la réalité de la rémunération de leur dirigeant. On est bien loin de la transparence. C'est le cas par exemple pour Carlos Tavares. Le rapport indique que « *d'un point de vue juridique, c'est FiatChrysler qui a absorbé PSA, de sorte que cette dernière n'a pas publié ce printemps 2021 de rapport annuel propre, s'exonérant ainsi de dévoiler toutes sortes d'informations de gouvernance, sociales et environnementales* ». C'est aussi le cas pour François-Henri-Pinault PDG de Kering. L'article révèle que: « *le document d'enregistrement universel de Kering n'affiche à première vue qu'une rémunération globale de 7 millions d'euros en 2020 pour le PDG. Il faut se pencher sur les notes de bas de page pour découvrir que le patron du groupe de luxe s'est en réalité octroyé 12 millions d'euros de rémunération supplémentaire, mais dont le versement effectif a été repoussé à 2021 pour ne pas faire tache* ».

Loin d'avoir eu une attitude citoyenne les dirigeants des grandes entreprises ont participé, par leur égoïsme, à une aggravation et un creusement des inégalités durant cette période. Pour illustrer cela, l'étude prend 2 exemples.

- Alors qu'en 2019 il fallait trois ans et demi à un salarié de Télé-performance pour gagner autant que le PDG en une journée, en 2020 il lui faut 4 ans et presque 8 mois.
- Pour même « *il fallait presque deux années et demi pour qu'un employé au SMIC gagne autant que François-Henri Pinault en une journée. Deux ans et neuf mois lui sont désormais nécessaires* ».

Baisse de rémunération... contre défiscalisation !

L'étude précise que : «*La réduction moyenne de rémunération consentie par les patrons du CAC 40 dans leur ensemble s'établit à 8,1%. Dans l'immense majorité des cas, ces sommes ont été reversées aux fondations d'entreprise, ouvrant droit à des déductions fiscales à hauteur de 60%. De sorte que l'effort réel est sans doute plutôt de l'ordre de 3 %* ».

Loin des effets d'affichage, l'étude conclue le paragraphe sur les rémunérations des PDG du CAC 40 sur ce constat : « **les patrons du CAC40 n'ont réduit leur rémunération que de manière symbolique et, dans la plupart des cas, cette réduction a été défiscalisée.** »

Dans tous les cas, on aimerait avoir des problèmes similaires aux hauts-dirigeants ; être capable de fixer soi-même sa rémunération, de la faire varier à la marge pour ne pas trop agacer les salarié-es... Voilà ce qu'est dans son plus pur écrin qu'un privilège, dont on ne saurait se débarrasser trop tôt.

Des aides publiques massives sans contreparties

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, les pouvoirs publics ont mis en place toute une batterie de mesures à destination des entreprises. La multiplicité des dispositifs vient compliquer la vision d'ensemble. Revenons donc sur les principales aides publiques dont ont bénéficié les grandes entreprises.

L'aide publique la plus connue, et qui a concerné le plus d'entreprises, de toutes tailles, est le chômage partiel. Plus des 2/3 des groupes du CAC 40 ont eu recours à ce dispositif. Au total, le coût pour les finances publiques (partagé entre l'État et l'Unedic) s'est élevé à **27 milliards d'euros en 2020** et 5,5 milliards pour le premier trimestre 2021. Cette aide n'a fait l'objet d'aucune conditionnalité particulière et il y a matière à penser que certaines entreprises ont abusé de ce dispositif. Ce qui est sûr c'est que cela n'a pas empêché certaines entreprises de verser des dividendes ni de prévoir des licenciements.

Les Prêts garantis par l'État (PGE) ont également été fortement médiatisés puisque l'État était prêt à garantir jusqu'à 300 milliards d'euros. Finalement, début février, seulement **135 milliards d'euros de prêts** faisaient l'objet d'une garantie par l'État. Rappelons qu'il s'agit simplement d'une garantie, c'est-à-dire que si l'entreprise ne parvient pas à rembourser son prêt, l'État remboursera entre 90% et 70% du capital restant à rembourser. Si l'entreprise parvient à rembourser, ça ne coûte rien à l'État. A ce stade, il est donc impossible de savoir le coût de cette mesure pour les finances publiques.

L'objectif était simplement d'inciter les banques à prêter aux entreprises, en effet les banques ne prennent aucun risque à prêter puisque l'État garantit le remboursement. Parmi les PGE les plus emblématiques, on peut notamment citer Renault (5 milliards d'euros) et Air France (4 milliards d'euros).

Pour avoir la garantie de l'État, les entreprises devaient simplement s'engager à ne pas verser de dividendes, ne pas procéder à un rachat d'actions en 2020 et 2021 et ne pas être présents dans certains paradis fiscaux (dont la liste est bien sûr incomplète).

Ces conditions valaient également pour obtenir des reports, voire exonérations, de cotisations sociales. Au total, ces reports et exonérations se chiffraient à plus de **32 milliards d'euros** en mars 2021. Certaines cotisations qui sont pour l'instant reportées, pourraient être définitivement exonérées pour certaines entreprises.

L'État a également mis en place des plans sectoriels pour les secteurs particulièrement touchés comme l'automobile et l'aéronautique.

Enfin, un « plan de relance »³ a été mis en place à hauteur de **100 milliards d'euros** (cela reprend des mesures déjà comprises dans les plans sectoriels). La crise a notamment servi de prétexte pour inclure dans ce plan la baisse des « impôts de production » c'est-à-dire des impôts payés par les entreprises et sans lien avec le résultat économique de l'entreprise. Cette baisse d'impôts qui se chiffre à **10 milliards d'euros** par an répond à une vieille lubie du patronat, et profitera essentiellement aux grandes entreprises, tout comme la poursuite de la baisse du taux d'imposition sur les sociétés (c'est-à-dire sur le résultat de l'entreprise. Ce taux passe de 33,33% en 2018 à 25% en 2022).

Pour toutes les aides et dispositifs décrits précédemment, il n'existe aucune condition environnementale. De la même façon, le plan de relance contient très peu d'investissements orientés vers la rupture écologique, ce ne sont pourtant pas les besoins qui manquent. L'implication forte des pouvoirs publics au moment de cette crise apparaissait comme une occasion inédite de réorienter l'économie pour accélérer la transition énergétique ; c'est l'inverse qui s'est produit.

L'Emploi comme variable d'ajustement

Depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, les grandes entreprises font surtout parler d'elles par leurs annonces de plans de licenciements massifs. Au prétexte d'une crise passagère pour certaines, des coupes d'une ampleur quasiment inédites sont prévues dans les effectifs du CAC 40. D'autres ont profité de cette occasion pour accélérer leur « restructuration ». C'est l'occasion de rappeler, comme décrit dans la [Lettre éco de mars 2021](#), que les grandes entreprises ne créent plus d'emplois à proprement parler. Leurs effectifs augmentent simplement car elles rachètent des entreprises plus petites.

Rien que pour le CAC 40, ce sont plus de **60 000 emplois** qui sont concernés par des annonces de suppressions, dont près de la moitié en France.

³ Qui n'en est pas un, voir notre analyse : <https://analyses-propositions.cgt.fr/index.php/plan-de-relance-budget-2021-symbole-des-erreurs-economiques-du-gouvernement>

On retrouve notamment des suppressions d'emplois pour des entreprises qui n'ont pas connu de baisse de leur chiffre d'affaires (Orange a annoncé 7 500 suppressions d'emplois alors que son chiffre d'affaire a augmenté de 0,08% en 2020).

Banques et secteur financier profitent aussi des aides publiques

Les banques ont été mises au cœur de la réponse à la crise économique, que ça soit pour le soutien au privé *via* les PGE et au public par le rôle du circuit de financement des États européens.

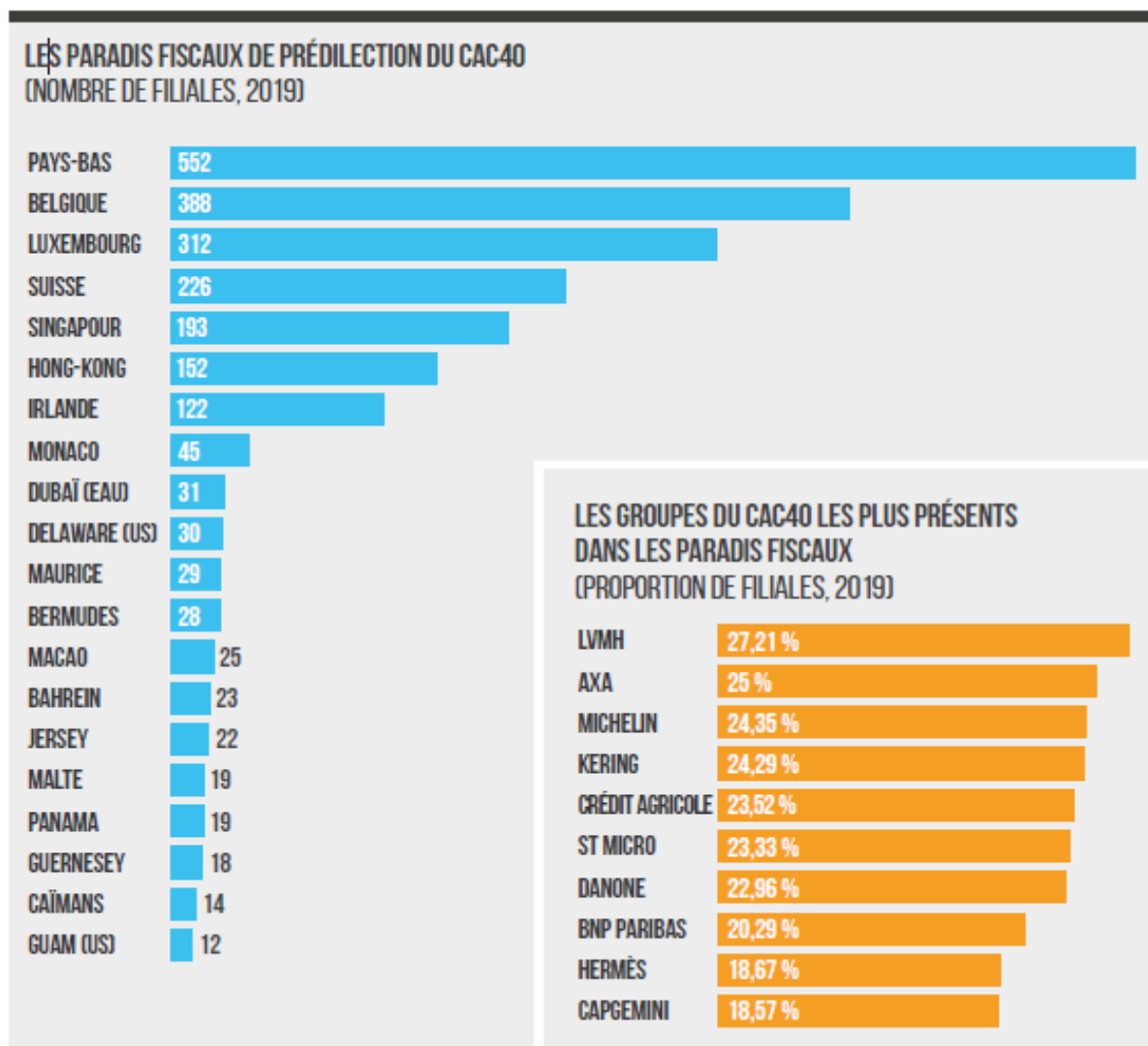
Concernant les PGE, les banques se sont engagées à assumer ce rôle à prix coûtant, il faudra être vigilant sur ce point et on peut tout de même regretter cette délégation au privé d'une partie importante de la réponse à la crise (ce qui devrait d'ailleurs nous interroger sur le fait que toutes les grandes banques soient privées). De plus, pour inciter les banques commerciales à prêter, la BCE leur a prêté massivement de l'argent, à taux négatif, autrement dit les banques auront moins à rembourser que ce que la BCE leur a prêté. Tout cela pour les inciter à simplement faire leur travail (problème qui ne se poserait pas si, par exemple, les Caisses d'Épargne redevenaient publiques).

Comme expliqué dans cette [fiche sur le financement de l'État](#), la Banque Centrale Européenne (BCE) ne peut pas financer directement les États. Avant d'être rachetées par la BCE, les obligations passent donc par des intermédiaires financiers, qui facturent généreusement cette intermédiation. Rien que pour le premier semestre 2020, durant lequel les États européens ont dû massivement emprunter, les intermédiaires financiers ont engrangé 500 millions d'euros grâce aux émissions de titres de dette. C'est une bagatelle du point de vue des finances publiques européennes mais cela constitue de très beaux revenus, à moindre effort pour ces sociétés financières. La crise actuelle, comme celle de 2008, mérite qu'on repose la question du statut des principales banques privées, en raison de leur place fondamentale dans la vie économique ; faut-il laisser la question si centrale du financement de nos activités et de la réponse aux besoins à des mastodontes privés ?

L'amour immodéré du CAC 40 pour les paradis fiscaux

Le rapport de l'observatoire des multinationales aborde également le rapport des entreprises du CAC 40 avec les paradis fiscaux et l'attitude du gouvernement sur cette question. L'étude souligne que le gouvernement ne voit aucun inconvénient à faire bénéficier d'aides publiques des entreprises qui usent et abusent des paradis fiscaux privant l'état de recettes fiscales importantes (**de 60 à 80 milliards d'euros par an selon les estimations** d'Oxfam, soit le budget annuel de l'éducation nationale). Elle indique que *«de nombreux groupes du CAC 40 qui figurent parmi les principaux utilisateurs du chômage partiel et/ou des aides à la trésorerie (comme le programme de rachat d'obligations de la Banque centrale européenne) comptent aussi parmi les plus présents dans les paradis fiscaux, selon le décompte effectué dans l'édition*

2020 de CAC 40 : le véritable bilan annuel. C'est le cas de Michelin, Danone et des banques et assurances en général ». Elle note également que « PSA vient de décider d'installer le siège social de Stellantis, issu de sa fusion avec FiatChrysler, dans un paradis fiscal, les Pays-Bas ».



Source : OBSERVATOIRE DES MULTINATIONALES – Allô BERCY

L'importance du lobbying

Cela explique l'énergie déployé pour faire capoter avec la complicité du gouvernement la directive européenne sur la transparence financière (voir la lettre éco de mai 2021).

Cela amène naturellement à évoquer la forte démarche de lobbying déployée par les entreprises du CAC 40 pour faire prendre en compte leurs intérêts. L'observatoire des multinationales, indique que pour l'année 2020 se sont 20 Millions d'€ qui ont été consacré à cette activité, sans compter les 3 Millions d'€ du Medef, de AFEP, de France industrie consacrée à la même activité. Il est noté dans le rapport : « Une grande partie de cette activité de lobbying a été directement consacrée à obtenir des aides financières ou des

assouplissements législatifs sous prétexte de crise sanitaire. Selon notre recensement, sur les 287 activités de lobbying déclarées par les groupes du CAC 40 en 2020, plus du tiers (96) porte spécifiquement sur l'obtention d'aides ou d'avantages réglementaires ». Ces actions de lobbying ne se contentent pas de la France puisque l'étude note « 1 rdv avec la commission européenne tous les 3 jours et demi, dont plus d'un tiers pour obtenir des aides publiques ou des dérégulations ».

Grands groupes et institutions publiques main dans la main

L'étude fait aussi la lumière sur la connivence entre les grandes entreprises et les institutions : « Dans la gestion de la crise sanitaire, le vase clos entre secteur public et secteur privé a été la règle. Le dispositif des prêts garantis par l'État a été conçu par Bercy et la Fédération bancaire française, lobby du secteur financier dont les dirigeants sont issus... de Bercy. Les mécanismes de sauvetage ont été mis en place conjointement avec France Industrie, organe des grands industriels. Le plan de soutien à l'aéronautique a été piloté par un ancien cadre d'Airbus, dans le cadre d'un groupe de travail regroupant État, les quatre grandes entreprises du secteur (Airbus, Safran, Thales et Dassault) et des représentants des fournisseurs. Autre exemple : le groupe de travail mis en place pour plancher sur la rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre du plan de relance était présidé par le groupe Saint-Gobain, qui risque d'en être le principal bénéficiaire ».

Il est clair que le patronat ne mégote pas sur les moyens employés pour faire aboutir ses revendications. Il est nécessaire que les salariés se mobilisent eux aussi, à tous les échelons, pour faire pression sur les décideurs pour les obliger à prendre en compte les aspirations des salariés et pas seulement les desideratas des actionnaires.

Conclusion

Ce rapport riche de données ne diffère pas vraiment de ce que nous dénonçons quotidiennement à la CGT ; une gestion entièrement tournée vers la satisfaction des intérêts d'un petit nombre, des pouvoirs publics et des politiques publiques défaillants, des aides publiques sans contreparties, l'emploi réduit à une variable d'ajustement... C'est dire combien l'urgence d'un changement radical que nous portons est partagée, et combien nous avons à gagner à insister sur nos revendications. Le printemps social ne fait que commencer, et cette note, nous l'espérons, servira d'outil aux organisations pour les luttes à venir.